

DÉCISION DE LA PRÉSIDENTE N°2025-767  
PRISE PAR DÉLÉGATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

**OBJET**

**Marché de service n°2025-40 - Mission de coordination en matière de sécurité et de protection de santé des travailleurs dans le cadre de la réhabilitation du Jardin de Saint-Martin – Ecomusée de Margeride (15320)  
Notification**

**La Présidente de Saint-Flour Communauté,**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** le Code de la commande publique et notamment son article L 2122-1 ;

**Vu** les délibérations du conseil communautaire n°2020-136 en date du 30 juillet 2020 et n°2020-273 en date du 13 octobre 2020 portant délégation d'une partie des attributions de l'organe délibérant à la Présidente ;

**Vu** le projet de réhabilitation du Jardin Saint-Martin, Ecomusée de Margeride (15320 Ruynes-en-Margeride) et la nécessité de conclure une mission de coordination en matière de sécurité et de protection de santé des travailleurs ;

**Vu** la consultation de prestataires spécialisés organisée du 7 novembre 2025 au 21 novembre 2025 sur la plateforme achatpublic.com ;

**Vu** les propositions des entreprises suivantes :

- Bureau Véritas Construction SAS – 14 Avenue du Garric – 15 000 AURILLAC,
- APAVE SUD EUROPE – 22 Boulevard du 122<sup>ème</sup> Régiment d'Infanterie – 12 000 RODEZ,
- AB INGENIERIE – 43 Bis Avenue du 4 septembre – 15 000 AURILLAC ;
- SARL David FERREIRA, 183 avenue du Général Leclerc, 15 000 AURILLAC

-

**Vu** le tableau d'analyse des offres ;

**Vu** la proposition la mieux disante pour la mission de SPS de l'entreprise SARL David FERREIRA – 173 avenue du Général Leclerc 15000 AURILLAC pour un montant de 2 867,00 € H.T. soit 3 440 € T.T.C. ;

**Vu** l'avis de la commission des marchés à procédure adaptée en date du 24 novembre 2025 ;

**DÉCIDE**

**Article 1** : D'approuver et de signer le marché pour une mission de SPS avec l'entreprise SARL David FERREIRA – 173 avenue du Général Leclerc 15000 AURILLAC pour un montant de 2 867,00 € H.T. soit 3 440 € T.T.C. ;

**Article 2** : Dit que les crédits sont inscrits au budget annexe Patrimoine 2025 ;

**Article 3** : Qu'ampliation de la présente décision sera transmise à Monsieur le Trésorier de Saint-Flour.

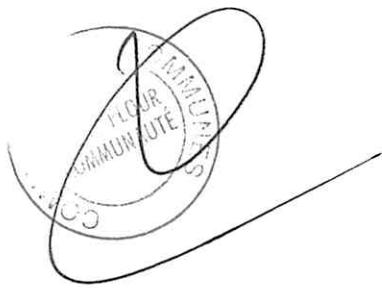
**Article 4** : De dire que tout recours contentieux à l'encontre de la présente décision doit être présenté devant le tribunal administratif territorialement compétent dans un délai de deux mois à compter de sa notification. La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

N°03-202506660-20251124-DEC2025-767-AU  
Date de télétransmission : 25/11/2025  
Date de réception préfecture : 25/11/2025

Fait à Saint-Flour, le 24/11/2025

La Présidente

Céline CHARRIAUD



**Il sera rendu compte de cette décision à la prochaine séance du conseil communautaire.**

**Transmise en Préfecture le**

**Publiée** sous format électronique sur le site internet de Saint-Flour Communauté, conformément à l'ordonnance n°2021-1310 du 7 octobre 2021 et au décret n°2021-1311 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements, le

## Décomposition du Prix Global et Forfaitaire (DPGF)

**OPERATION : VALORISATION DU JARDIN DE ST-MARTIN, SITE DE L'ECOMUSEE DE MARGERIDE**

**AU CHÂTEAU DE RUYNES-EN-MARGERIDE (15320)**

**MAÎTRE D'OUVRAGE : SAINT-FLOUR COMMUNAUTE - VILLAGE D'ENTREPRISES**

**Za du Rozier Coren - 15100 SAINT-FLOUR**

### Coordination Sécurité Protection de la Santé - Mission SPS

Coordinateur phase conception	Titulaire : Benoît ROUZAIRE		Suppléant : David FERREIRA	
Coordinateur phase réalisation	Titulaire : Benoît ROUZAIRE		Suppléant : David FERREIRA	
Montant des travaux H.T.	748 000,00 €		Catégorie :	2
Durée – phase «conception»	10 mois			
Durée - phase «réalisation»			Nombre d'entreprises :	
Date prévisionnelle début travaux			Nombre de lots :	14

Mission	Art. Décret 26/12/94	Nb Heures (présence)	Fréquence (visites)	Coût horaire	COÛT HT
---------	-------------------------	-------------------------	------------------------	--------------	---------

#### I - PHASE – CONCEPTION

Analyse sur documents		1		55,00 €	55,00 €
<b>Concours déjà réalisé</b>					
ESQ analyse + réunion de validation		compris			
APS analyse + réunion de validation		compris			
APD analyse + réunion de validation		1		55,00 €	55,00 €
PRO analyse + réunion de validation	R.238.18.4°	1	1	55,00 €	55,00 €
Inspection des lieux	R.238.18.4°	1	1	55,00 €	55,00 €
Élaboration du PGC SPS sur APD	R.238.18.2°	3		55,00 €	165,00 €
Analyse des risques					
Constitution du DIUO		2		55,00 €	110,00 €
Cohérence dispositifs projet/ CCAP / DIUO / PGC et rapport d'analyse					
Ouverture du registre journal et mise à jour					
Déclaration préalable		—	—		
<b>SOUS TOTAL</b>		8		55,00 €	440,00 €

#### II - PHASE - EXECUTION - CHANTIER

Inspections communes / entreprise	R.238.18.3°	1	1	58,00 €	58,00 €
Analyse et suivi des installations de chantiers		1		58,00 €	58,00 €
Examen et harmonisation du PPSPS		1		58,00 €	58,00 €
Réunions de coordination SPS		compris			
Tenue à jour du PGC		1		58,00 €	58,00 €
Mise à jour de la déclaration préalable	R.238.22	1		58,00 €	58,00 €
Participation aux réunions de chantier	R.238.16	22	20	58,00 €	1 276,00 €
Visites inopinées	R.238.18.3°	10	10	58,00 €	580,00 €
Complément DIUO		1		58,00 €	58,00 €
Consignation du Registre Journal	R.238.19	1		58,00 €	58,00 €
<b>SOUS TOTAL</b>		39		58,00 €	2 262,00 €

#### III - PHASE – RECEPTION - Réception, Vérifications finales

Réception dispositions sécurité pour travaux usuels d'entretien - maintenance de l'ouvrage		1		55,00 €	55,00 €
Finalisation et remise du DIUO et dossier de maintenance	R.238.38	2		55,00 €	110,00 €
<b>SOUS TOTAL</b>		3		55,00 €	165,00 €

Aurillac, <b>SARL DAVID FERREIRA</b> Capital 43 000€ Economiste - Coordinateur Coordonnateur en Matière de Sécurité et Protection de la Santé 173 Av du Commerce - 15100 AURILLAC Tél: 04 71 64 1188 - Fax: 04 71 48 41 89 RCS 509 593 802 Le 20/11/2025	<b>TOTAL GENERAL H.T.</b>		<b>2 867,00 €</b>
	<b>T.V.A. 20 %</b>		<b>573,40 €</b>
	<b>TOTAL GENERAL T.T.C.</b>		<b>3 440,40 €</b>

Accusé de réception en préfecture  
015-200066660-20251124-DEC2025-AUT/AU  
Date de télétransmission : 25/11/2025  
Date de réception préfecture : 25/11/2025